

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2025 A 19 HEURES 30

Présents: M. FRANCKE Grégoire, Maire, M. LOY Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint, M. BONDUAUX Alain, 2^{ème} Adjoint, M. DEWITTE Jean-Pierre, M. BODDAERT Joël, Mme WEILLAERT Aude, Mme VEREECQUE Caroline, Mme VERBEKE Martine, Mme BEAUCAMP Sophie, Mme AYELLO Frédérique, Mme Claire VANBERTEN, conseillers municipaux.

Excusé: M. NEUVILLE Cédric donne pouvoir à M. BODDAERT Joël.

Absent: M. DEBLIECK Michaël.

A l'ordre du jour

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande à l'assemblée de signer le registre des délibérations.

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Sophie BEAUCAMP est nommée secrétaire de séance.

Adhésion au Centre de Gestion du Nord

Monsieur le Maire présente une demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du Syndicat Mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe à partir du 1^{er} janvier 2026 et demande à l'assemblée de donner leur avis. Après débat, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion.

Avis sur le Plan Local de l'Habitat de la CCHF

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre a lancé l'élaboration d'un premier Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce document porte une réflexion et un programme d'actions à l'échelle de l'intégralité du territoire intercommunal et concerne les 40 communes membres.

Le PLH définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Dans le cadre de l'élaboration de ce premier PLH, la CCHF a engagé une démarche de concertation avec les communes et les partenaires. Il est demandé à chaque commune de donner un avis sur l'arrêté du projet.

Après débat, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de PLH arrêté.

Conventions Autorisation du Droit et du Sol et Autorisation des Actes relatives à l'affichage extérieur

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 décembre 2014, la CCHF a décidé la création d'un service commun dit « ADS » (Autorisation du Droit des Sols)

Ce service, effectif depuis le 1^{er} juillet 2015, procède à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols pour le compte de la Commune. Le maire reste compétent pour délivrer les autorisations et détient le pouvoir de police de l'urbanisme.

L'adhésion au service est régie par une convention d'une durée de cinq ans. Cette convention a expiré à la fin du 1^{er} semestre 2025 et il convient de la renouveler.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion

Monsieur le Maire présente la convention entre la Communauté de Communes des Hauts de Flandre et la Commune déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'affichage extérieur.

La convention s'inscrit dans l'objectif d'une amélioration du service rendu aux administrés en mutualisant les moyens affectés à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'affichage extérieur (enseignes).

Elle vise :

- A définir le champ d'intervention du service commune,
- A fixer les modalités de travail en commun entre la CCHF et la commune, tout en veillant au respect des responsabilités de chacun d'entre eux ainsi qu'à la protection des intérêts communaux,
- A fixer le fonctionnement du service commun notamment les moyens humains dédiés aux missions relatives à l'affichage ainsi que les modalités de financement du service apporté aux communes.

Après débat, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de 5 ans.

Convention Médiathèque

Monsieur le Maire donne lecture de la convention intercommunale entre les communes de Rexpoëde et Bambecque, en accord et en partenariat avec la médiathèque départementale du Nord, pour mettre en place une coopération intercommunale pour le développement de la lecture publique sur leurs territoires.

Cette coopérative a pour objectifs de :

- Offrir un service de proximité à chaque habitant
- Développer et promouvoir la lecture publique
- Accroître l'accès pour tous à la culture et à la connaissance
- Renforcer la maîtrise des outils d'information

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2026 soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Après débat, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Référent Agence Régionale de la Santé

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'Agence Régionale de la Santé. Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des maladies transmises par des vecteurs tels que le moustique tigre, l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France souhaite renforcer l'implication des collectivités locales pour prévenir et maîtriser les risques sanitaires induits. A ce titre, il est demandé de désigner un référent communal pour la lutte anti vectorielle, chargé de coordonner les actions locales, de surveillance et de prévention, la communication et la sensibilisation de la population sur le volet préventif.

Madame Frédérique AYELLO sera référente pour la commune.

Sécurité route de Rexpoëde

Monsieur le Maire fait part de l'analyse faite par le Département (service de l'arrondissement de Dunkerque). Cette analyse relève la vitesse constatée sur la route de Rexpoëde (RD79) en agglomération pendant une semaine. Les résultats confirment bien que la vitesse est supérieure à 50km/h. Une étude d'aménagement de sécurité sera faite avec les services de la CCHF, le Département et la Commune.

Point sur les travaux

Monsieur le Maire évoque les travaux terminés et les travaux à venir.

Travaux terminés.

Mise en place de radiateurs à gaz dans le secrétariat de la mairie, la salle de réunion et le bureau du maire.

Habilage en bardage bois de la façade extérieure du salon de coiffure par les services techniques

Remplacement du ballon d'eau chaude à l'école et du réfrigérateur/congélateur de la cantine.

Remplacement de la chaîne de lancement des cloches à l'église. (Pas encore finis à ce jour)

Travaux à venir

Eclairage intérieur de l'église qui n'est plus aux normes

Remplacement des projecteurs de l'éclairage du terrain de football.

Travaux sur la pompe à chaleur de la salle des fêtes

Pose d'un film anti UV sur les vitres de la classe de CE2 à l'école

Aménagement de places de stationnements le long de la rue du teillage (Lotissement de l'Yser) dans le but de diminuer la vitesse.

Modifications budgétaires

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement dépenses

Compte 6042 - 27 559€

Fonctionnement recettes

Compte 023 + 27 559€

Investissement dépenses

Compte 2132 + 7 300€

Compte 231 + 30 000€

Investissement recettes

Compte 13251 + 9 741€

Compte 021 + 27 559€

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modifications budgétaires.

Personnel communal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'horaire hebdomadaire du poste d'emploi permanent pour les services de la cantine, créé le 1er septembre 2022. Il sera de 30h au lieu de 25h. Le Conseil municipal valide. Il est proposé de créer un deuxième poste d'emploi permanent pour une durée de 30h hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2025 afin de pouvoir proposer un service correct au sein de la cantine municipale et l'entretien des locaux communaux. Après débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Ces postes seront occupés par deux agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'un an reconductible.

Un contrat contractuel, 20h hebdomadaire d'une durée d'un an pour accroissement d'activités a été établi pour le service des repas à la cantine, la surveillance des enfants et l'entretien des locaux.

Concessions au cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que durant l'été, une famille a fait une demande de pose d'une cavurne afin de recevoir l'urne d'un défunt. L'emplacement a été défini dans l'urgence et Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer afin d'acter le tarif de la concession. Après débat, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs des concessions selon le descriptif suivant :

Concession de 1m² (cavurne) 100€.

Concession de 2m² 250€ au lieu de 200€

Les concessions au cimetière restent perpétuelles mais réservées aux seuls résidants de Bambecque.

Questions diverses

Aucune question diverse

LA SEANCE S'EST LEVEE A 22H15

La secrétaire de séance ,

Sophie BEAUCAMP

Le Maire,

Grégoire FRANCKE

